La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1.842e M. DEBRYCKE Léon, rue Bel-Air, 13, LILLE.

1.843e Mme MONTEWY Flore, rue Diderot, 28, HOUPLINES.

1.844e Mlle BECQUET Simone, rue de Douai, 24, HÉNIN-LIÉTARD.

Du 1.845e au 1.894e prix. — Une parure manchettes. Valeur, 16 francs :

1.845e M. GOSSE Arthur, rue Kléber, LOOS-EN-GOHELLE.

1.846e Mme LECLEIR Valentine, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 6, FIVES-LILLE.

1.847e M. CLEMENT Xavier, rue du Bois, HAILLICOURT.

1.848e M. BOIDIN Fernand, rue Maurice-Berteaux, 90, HELLEMMES.

1.849e Mlle DELANNOY Eugénie, rue Général-Marchand, 6, fosse 12, LENS.

1.850e M. GERARDIN Henri, rue de Cambrai, AVESNES-LE-SEC.

1.851e Mme LUTENS Marie, rue du Long-Pot, 47, Cour Dubois, 7, LILLE.

1.852e Mme LESAGE Yvenne, rue des Postes, 49, LILLE.

1.853e M. CAMBIEN Georges, rue des Sarts, 14, MONS-EN-BARŒUL.

1.854e Mme VERMONT Hélène, rue Auguste-Petlé, 52, HAUBOURDIN.

1.855e M. DEBOUCQ Charles, rue Manot, fosse 11, N° 38, LENS.

1.856e Mlle HUBERT Odette, rue Saint-Amand, 161, ANZIN.

1.857e M. DEMANDRILLE Gustave, rue d'Amiens, 19, MARLES-LES-MINES.

1.858e Mlle BRICE Jeanne, rue Neuve, SANTES.

1.859e M. DEMUYENCK Voltaire, rue 2, Cité du Maroc, 26, MÉRICOURT-S.-LENS.

1.860e Mme SIMOULIN Marie-Louise, rue Denis-Papin, 51, SOMAIN.

1.861e M. BEULQUE Jules, rue de Lanney, 72 bis, FIVES-LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 170.523 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues 35.408.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« *La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.*

» *Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.*

» *Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix* ».

La grève unitaire à la fosse 5 des mines de l'Escarpelle à Douai

Après un arrêt d'une journée, le travail reprendra aujourd'hui

Le mouvement de grève décidé par le Syndicat des Mineurs unitaires, à la suite du renvoi de l'ouvrier Delsaux, a été réalisé hier lundi, ainsi que nous l'avons annoncé.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des patrouilles conduites par M. Mortval et quelques autres militants communistes, ont parcouru les abords de la Fosse 5 des Mines de l'Escarpelle, à Dorignies.

Le travail a été arrêté en partie. A la descente du matin, sur 450 ouvriers, on a enregistré 294 chômeurs.

Le travail est normal sur les autres points de la Commission de l'Escarpelle.

Un service d'ordre sérieux, composé de gendarmes et d'agents de police avait été établi aux carrefours.

L'après-midi, à la descente de 14 heures, 49 ouvriers, sur un effectif de 89, ont pris te travail.

Près de la passerelle qui enjambe la voie ferrée, à proximité de la fosse, un incident s'est produit. Un gréviste, Jules Allou, a pris à partie nn ouvrier remontant de ta mine et en est venu aux mains. Il sera poursuivi pour violences et entraves à la liberté du travail.

Dans le courant de l'après-midi, une délégation des grévistes s'est présentée au bureau de la Compagnie et a été reçne par MM. Lecouffe, ingénieur principal et Viron, ingénieur de la fosse 5.

Les représentants de la Compagnie déclarent que la décision de renvoi de l'ouvrier Delsaux avait été rapportée antérieurement en attendant que la justice, qui a été saisie d'une plainte, eut statué sur l'incident que nous avons signalé (Delsaux est accusé d'avoir frappé un porion) et que dans cee conditions, le mouvement de grève n'est en rien justifié.

Vers 18 h. 30, les grévistes, en nombre peu important, se sont réunis à Pont-de-la-Deûle pour prendre connaissance du résultat de l'entrevue et d'un détail qu'en majeure partie ils ignoraient.

La reprise du travail a été décidée. Elle aura lieu aujourd'hui mardi.

Un ouvrier victime d'un mystérieux accident à Bergues

Dimanche soir, vers 12 heures, au faubourg de Cassel, à Bergues, alors que la tempête faisait rage, on relevait sur la route, le cadavre d'un ouvrier originaire de Cappelle-la-Grande, lequel avait été vraisemblablement écrasé par une auto. Voici les diverses constatations qui furent faites à ce sujet :

Mort depuis une heure

M. A. Schipman, fils du Maire de Wylder, regagnait sa commune, dimanche soir, lorsque entre les Ateliers d'Arts du Nord et la villa habitée par M. Ruyant, il aperçut à la lueur de ses phares un corps étalé à terre, sur la droite à deux mètres du trottoir. Il descendit aussitôt de sa voiture et trouva l'homme gisant dans une mare de sang. La victime était vêtue d'un simple veston et coiffée d'une casquette, les vêtements étaient déchirés.

Un poste de secours se trouvant à proximité du garage Decocq, M. Schipman s'y rendit et prévint M. Bourgeois, directeur du garage.

Deux coups de téléphone prévinrent la gendarmerie et le docteur Duroo qui se rendirent immédiatement sur les lieux.

En y arrivant ils trouvèrent la victime couchée sur une civière dans le garage. Le docteur Duroo ne put que constater le décès ; l'homme était littéralement exangue. Il avait une fracture du crâne et une quantité de sang s'était échappé des fosses nasales. Selon le praticien la mort devait remonter à une heure.

On identifie la victime

Le Maréchal des logis chef et un gendarme fouillèrent les vêtements de la victime, y trouvèrent plusieurs cartes d'électeur au nom de Lecocq René, 57 ans, né à Cappelle-la-Grande, une quittance de loyer provenant de l'Union Lesieur, une quittance de frais pour procès verbal et un portefeuille.

Le corps fut ensuite transporté à l'hôpital de Bergues.

A l'hôpital, un malade reconnut Lecocq et déclara qu'il était père de trois enfants et demeurait seul à Cappelle-la-Grande, route de Bourbourg, sa femme l'ayant abandonné il y a six mois environ.

Jusqu'ici toutes les hypothèses concernant cet accident ont été émises, mais l'on croit à un accident causé par une auto. Les recherches sont très difficiles car il n'y eut aucun témoin de la scène.

Selon une dernière information, le médecin légiste Rnyssen, de Dunkerque, viendrait pratiquer l'autopsie.

D'autre part, d'après l'enquête menée par M. Becquet, chef de la gendarmerie de Bergues, Lecocq revenait de Crochte où il avait passé la journée à visiter dee parents et aussi des estaminets où l'on a retronvé sa trace, jusqu'à 14 heures. Il revenait à Bergues pour y prendre probablement le train de vingt heures.

L'application de la loi sur les Assurances Sociales

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le projet de la commission du Sénat

C'est sur ce texte qu'a travaillé ta Commission d'Hygiène et de Prévoyance Sociale du Sénat, et M. Chauveau, rapporteur, a rédigé son rapport en accord avec les propositions du Ministre du Travail.

Ce projet, dans ses dispositions nouvelles, écarte l'assurance-chômage. On pourra, si besoin est, la rétablir par la suite, grâce à des subventions budgétaires. L'assurance-invalidité est réduite à sa plus simple expression.

Ces simplifications permettent de ramener le montant de la cotisation totale de 10 à 8 %.

Ne seraient obligatoirement assurés, comme dans le projet de loi initial, que les travailleurs dont le salaire annuel ne dépasse pas 18.000 francs.

Au prélèvement sur les salaires réels est substituée une cotisation simple, qui varie suivant la catégorie à laquelle appartient l'assuré. Les complications inextricables de ta loi du 5 avril 1928 sont ainsi évitées. Les assujettis acquitteront leurs cotisations en apposant des timbres sur un livret. Ces timbres seront vendus par l'Administration des P.T.T. qui en versera le produit à la Caisse des dépôts et consignations. C'est donc la suppression du bordereau de l'employeur qui devait déterminer un déluge de paperasserie.

Les assurés seront donc répartis en cinq catégories ci-après : salaires au-dessous de 15 francs ; de 15 à 22 ; de 22 à 30 ; de 30 à 40 ; au-dessus de 40.

Cette répartition a pour conséquence la création de primes fixes correspondant à chaque catégorie pour les prestations en espèces. Cette disposition profitera aux petits salariés qui toucheront des indemnités journalières plus élevéees qu'avec la loi originale.

Une autre innovation de ce texte est qu'il ne comporte plus de distinction entre les risques maladie, maternité, décès et soins aux invalides. En conséquence, les caisses primaires pourront assurer ces quatre risques.

Pour les agriculteurs

Les salariée agricoles et les métayers ne seraient assurés que sur la vieillesse. La cotisation serait égale pour chaque catégorie, au quart de celle prévue pour les autres assurés. C'est-à-dire que pour un salarié de 15 fr. par jour, elle atteindra 50 centimes.

Pour les risques maladie, maternité et décès, les cultivateurs devraient faire appel à une société de secours mutuels. La cotisation serait fixée de 5 à 15 fr. par mois. Quant à l'assurance-invalidité, son application serait différée.

Le rapport de M. Chauveau sera distribué aujourd'hui aux sénateurs, mais il ne pourra venir tout de suite en discussion, les commissions des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et d'Administration générale du Sénat devant également donner leur avis.

Il ne fait pas de doute que dès demain, étant donné l'urgence, ces commissions désireuses d'aller vite, se saisiront du rapport de M. Chauveau et donneront mission à leur rapporteur respectif de rédiger des conclusions dans le plus bref délai. Sous l'énergique impulsion de M. Loucheur, alors, le Sénat se prononcerait en séance publique. Quant à la Chambre, la question a été suffisamment étudiée pour que le débat ne traine pas en longueur.

Les intentions du gouvernement

Voilà donc quelle est la situation : une loi qui doit être obligatoirement appliquée le 5 février et un projet ayant pour but de faciliter son application en instance devant le Parlement.

Dans le cas ou le projet rectificatif ne serait pas voté en temps, que se passerait-il ?

Les intentions du Gouvernement sont très claires. La loi sera appliquée le 5 février, c'est-à-dire que l'on commencera à cette date l'immatriculation des bénéficiaires. Quel que soit le système employé — celui de la loi primitivement rédigée et votée le 5 avril 1928 ou seulement modifiée suivant les propositions du Gouvernement par les soins de la Commission d'Hygiène du Sénat — ce travail demandera de deux à trois mois.

Entre temps, le Sénat et la Chambre auront pu adopter les modifications présentées, si bien que les versements des cotisations hebdomadaires ou mensuelles de tous ceux qui sont atteints par la loi pourront se faire normalement dès le mois de mai.

Les méfaits de la Tempête

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A LA MADELEINE-LEZ-LILLE

A La Madeleine, rue Fontaine, une grand' porte clôturant l'ancienne usine Crespel et qui doit peser plusieurs tonnes, s'est abattue sur la chaussée, entrainant avec elle un haut mur, ceci sur une vingtaine de mètres.

Sur le Grand-Boulevard, entre la rue de Paris et la rue Berthelot, dee arbres, parmi les plus gros, ont été penchés par le vent, et ne se sont pas abattus sur la chaussée centrale que grâce à la résistance des longues bordures de trottoir, qui d'ailleurs, ont été elles-mêmes disloquées.

Au « Petit Paradis », près l'octroi, un arbre a été mis en pièces, et on a dû dégager la voie du tramway et le trolley, à cet endroit, pour permettre le passage des tramways.

De nombreuses rues ont été privées, ... la nuit, d'éclairage électrique, trois postes de transformation ayant subi des dégâts.

Et les palissades tombées, cheminées abattues et tuiles enlevées, ont été très nombreuses, mais sans causer d'accident de personne.

A TOURCOING

La tempête a fait à Tourcoing de nombreux dégâts, exclusivement matériels. De nombreuses cheminées ont été abattues. La palissade isolant de la rue, l'usine située à l'angle de la rue Famelar et de la place de la Victoire, a été couchée sur une longueur de dix mètres environ. On ne signale aucun accident.

A DUNKERQUE

Le « Réveil du Nord » a, le premier, signalé hier les effets de la tempête sur la côte et dans la région de Dunkerque, mentionnant déjà les appels de détresse de navires dont « l'Oyarzun » et « Lianer ».

La rage des éléments fit que les mouvements du port furent rendus très difficiles et qu'on dut momentanément consigner les écluses Trystram et Guillain.

« L'Amiral Geantaume », navire des Chargeurs, dut différer son départ. Il n'est parti qu'hier à midi.

Lee bateaux de pêche belges, la plupart ostendais, sont venus se réfugier à Dunkerque.

Ils forment actuellement près de la cale des pêcheurs une véritable forêt de mâts.

Les gardiens du sémaphore ont constaté hier matin que le deuxième poste d'observation de l'ancien champ d'aviation s'est écroulé sous l'effort de la bourrasque.

On ne compte plus dans les environs du port et des communee le nombre de palissades arrachées.

Les « S.O.S. » sont arrivés nombreux. On a reçu durant la nuit d'autres appels de détresse.

Ils provenaient dans l'ordre à 1 h. 34 du vapeur italien Valentino Coda, lequel en donnant d'abord sa position et ses difficultés signalant, à 5 h. 09 qu'il s'était échoué près du bateau feu « Elger land » et qu'enfin, à 5 h. 27, il coulait.

« Viva Italia » furent les derniers mots qu'on put capter du poste du navire en détresse.

Le vapeur letton « Skants », que l'on a abrité souvent à Dunkerque, a lancé une demande de secours immédiat. Des navires hollandais lui ont répondu.

Le s/s « Lancaster Castle » a fait connaître qu'il avait vu en dérive le bateau-feu « Vandelar ».

Un autre bateau-feu en dérive

Le bateau feu « Dyck » qui est mouillé au large de Gravelines est parti également en dérive après avoir chassé longtemps snr ses ancres.

A 9 heures du matin, il faisait, par pavillon, signal de détresse.

Le baliseur « Emile Allard » et le remorqueur « Yser » se sont portés immédiatement à son secours, mais en raison de l'état de la mer, n'ont pu intervenir. Dans l'après-midi, le baliseur « Emile Allard » a pu replacer à sa position première, ce navire rouge.

Toutes les opérations étaient terminées à 16 heures.

A ZUYDCOOTE

On signale que le trois-mâts « Vonette » qui était échoué eur la plage et dont on devait prochainement tenter le renflouement, a été complètement retourné. L'état de la mer a été tel qu'une souille s'est formée et que le navire est aujourd'hui enlisé.

A DOUAI

La tempête qui s'est abattue, dimanche soir, sur la région, a causé des dégâts qui, à Douai, se sont bornés à des dommages de toitures et de lignes électriques.

De nombreuses tuiles et quelques cheminées ont été arrachées par de violentes rafales.

La prison cellulaire de Cuincy a assez sérieusement eouffert. L'établissement pénitencier, installé en plaine, offrait une prise considérable à l'ouragan. Et l'on peut estimer à une dizaine de mille francs les dégâts qu'il a déterminés.

D'autre part, une panne d'électricité s'est produite, qui a plongé la prison dans l'obscurité.

A ce propos, il n'est pas inutile de signaler qu'il serait urgent de rétablir l'éclairage par le gaz, ou tout au moins quelques becs. Et cela serait d'autant plus facile que le tuyautage existe déjà.

A VALENCIENNES

A nouveau, une violente tempête s'est déchaînée eur Valenciennes et les environs, dimanche soir et au cours de la nuit de dimanche et lundi.

On ne signale, quant à présent, aucun accident grave, mais les dégâts matériels sont importants.

A AVESNES

La tempête a fait rage pendant l'après-midi et la soirée de dimanche.

Dans la région, la pluie n'a pas cessé de tomber également. Le soir, il était dangereux de sortir en ville à cause des nombreuses ardoises qui, arrachées des toits, menaçaient de blesser les passants.

Aux immeubles de M. Deshayes, rue du Moulin-Saint-Pierre, des cheminées ont été enlevées. — Chez M. Bonneau, facteur-chef, le toit d'une remise a été arraché.

On signale, en outre, des dégâts à Dourlers ; dans les prairies, de nombreux pommiers ont été déracinés, ainsi que plusieurs arbres.

L'Helpe, démesurément grossie, est sortie de son lit en plusieurs endroits.

On ne signale, heureusement, aucun accident de personne.

A BOULOGNE-SUR-MER

On ne compte plus, à Boulogne-sur-Mer, les débris de toitures ravagées, faisant croire à un bombardement intensif de certains quartiers, tant dans la basse ville que dans la haute ville.

Sur les routes, nombreux sont les arbres, les poteaux, renversés et, de ce fait, les communications téléphoniques et télégraphiques furent partiellement interrompues.

Très heureusement, les accidents connus, soit à la suite de chutes de tuilee ou de culbute par le vent, sont de minime importance. — La flottille boulonnaise ne semble pas avoir souffert, les chalutiers étant rentrés la plupart la veille, avisés par les bulletins météorologiques et aussi par la tempête qui déferle sur l'Atlantique.

La promenade Sainte-Beuve a particulièrement eouffert. La falaise ne eemble pas avoir été indirectement atteinte par l'ouragan.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des « S. O. S. » ont été reçus à Boulogne, mais il a été impossible aux bateaux de sortir porter secours.

20 marins ont péri dans le naufrage du remorqueur "St-Genny"

L'Amirauté anglaise annonce que le remorqueur « Saint-Genny » a coulé au cours de la dernière tempête, à 50 kilomètres au nord-ouest d'Ouessant. 20 marins se sont noyés ; 5 ont pu être recueillis.

Huit personnes tuées en Angleterre

Au cours de l'ouragan d'hier, 2 cottages se sont effondrés à Wycombe, dans le Buckinghamshire. Un homme et une femme ont été tués. De nombreuses lignes téléphoniquee ont été endommagées, dans le sud de l'Angleterre et du Pays-de-Galles.

D'autre part, on précise de Londree que le nombre des personnee tuées au cours de l'ouragan d'hier est maintenant de huit. La plupart des morts ont été occasionnées par lee chutes d'arbres qui ont eu lieu dans diverses régions de l'Angleterre.

Une septuagénaire est brûlée vive à St-Omer

Après l'effondrement du clocher de l'église du Haut-Pont, causé par une violente tempête, qui se déchaîna sur Saint-Omer et dans la région, il y a environ quinze jours, voici qu'un nouveau, et, cette fois, terrible malheur, vient de se produire dans la nuit de dimanche à lundi.

Mlle Marie Lanselle, âgée de 70 ans, propriétaire, habitant 2, rue Edouard Devaux, se trouvait dimanche, vers 20 heures, dans son salon, assise dans un fauteuil, situé près d'un foyer allumé, quand par suite d'un violent coup de vent, un retour de flammes se produisit, communiquant le feu aux vêtements de Mlle Lanselle, qui, terrifiée, s'évanouit. La bonne, qui s'était absentée pour faire quelque courses, rentra un quart d'heure après l'accident et assista impuissante à cette scène douloureuse.. Sa patronne gisait inanimée sur le parquet ; le docteur Darras, mandé d'urgence, donna des soins empressés, mais trop tard. Mlle Lanselle, atteinte grièvement sur tout le corps, expirait après d'horribles souffrances lundi matin, vers 14 heures, des suites de ses brûlures.

Un juge d'instruction de Gand et sa femme ont-ils été empoisonnés?

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Il y a quelque temps mouraient un juge d'instruction de Gand, M. De Gothal et sa femme. Ceux-ci étaient intéressés dans un procès d'héritage plaidé devant le tribunal de Bruges qui avait rendu un jugement en faveur de la famille de M. De Gothal. L'autre plaideur avait interjeté appel du jugement et dans l'intervalle M. De Gothal et sa femme tombèrent malades et furent soignés dans une clinique de Bruges. M. De Gothal succomba, sa femme le suivit peu de temps après dans la tombe. Le permis d'inhumation indiquait mort naturelle.

Mais à la suite d'une lettre anonyme reçue la semaine dernière, le Parquet a fait examiner les cadavres et il a confié l'examen des viscères au médecin légiste. On croit que le juge d'instruction et sa femme ont été empoisonnés. La lettre anonyme dénonce une personne très connue par la profession libérale qu'elle exerce. L'enquête continue.

La 63e Session du Conseil de la S.D.N. a été inaugurée hier à Genève

La 63e session du Conseil de la S. D. N. a été inaugurée hier matin, sous la présidence de M. Zelesky, ministre des Affaires étrangères de Pologne, qui a, en premier lieu, prononcé l'éloge funèbre du docteur Stresemann.

« La mort de M. Stresemann, a dit notamment le président, est une grande perte pour l'Allemagne et pour la S. D. N. La consolation qui nous reste est notre certitude profonde que l'œuvre entreprise avec sa collaboration lui survivra ».

M. Zaleski a ensuite remémoré des souvenirs personnels.

Le représentant de l'Allemagne, M. Von Schubert, a ensuite donné l'assurance que l'hommage rendu par le président Zaleski à la mémoire du docteur Stresemann sera accueilli avec reconnaissance par le Gouvernement et l'opinion publique allemande. Puis il a rappelé la contribution apportée par l'ancien ministre des Affaires étrangères à la consolidation de la paix.

Dans une séance privée, le Conseil a décidé d'accepter un don de 25.000 dollars offert par la Fondation Wodrov Wilson à la S. D. N.

Sur le rapport du représentant de l'Italie, M. Grandi, le Conseil a enfin prolongé le mandat qui arrivera à expiration le 31 mars 1930, du président et des membres actuels de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre.

Un Zurichois, qui voulait tirer des coups de revolver, a été arrêté ainsi qu'un avocat italien

L'« Agence Télégraphique Suisse » signale qu'hier matin, un peu avant l'ouverture de la session du Conseil de la S. D. N., la police a arrêté un jeune Zurichois, Paul Straub, domicilié à Winterthur, venu spécialement à Genève pour créer un incident au cours de la réunion du Conseil.

Straub, qui était muni d'un pistolet, aurait tiré un coup à blanc, s'il avait pu pénétrer jusque dans la salle des délibérations, parce que, a-t-il dit, il voulait attirer l'attention de la S. D. N. sur le cas d'un de ses parents atteint du cancer et amener ainsi la S. D. N. à prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit possible d'obtenir du radium à un prix moins élevé qu'actuellement. Immédiatement examiné par des médecins et reconnu absolument normal, Straub sera reconduit à Winterthur et placé sous surveillance.

La police a également gardé à sa disposition un avocat italien, Me B..., antifasciste, ancien maire de la commune de Cugno, près de Gênes, actuellement domicilié à Paris et qui, ne pouvant justifier de sa présence à Genève, sera refoulé sur Paris.

M. Grandi est mécontent des mesures de sécurité prises pour le garder

Interviewé, M. Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie et chef de la délégation italienne au Conseil de la S. D. N., ne s'est nullement déclaré satisfait des mesures de sécurité prises à son égard. « Je ne suis pas un prisonnier, a-t-il dit, et j'entens pouvoir agir et circuler à Genève à mon gré et sans avoir continuellement à mes trousses des agents de police ».

La politique régionale

PARTI REPUBLICAIN RADICAL ET RAD.-SOC.

Des manifestations dans le Nord

Le Comité de la Fédération du Nord s'est réuni dimanche à Lille sous la présidence du sénateur Debierre. La réunion avait pour but d'organiser et d'intensifier la propagande de la Fédération dans l'ensemble du département.

Après échange de vues sur les actualités politiques entre les délégués des divers arrondissements, il a été décidé :

1. Une grande réunion ouverte à Dunkerque le 9 février prochain, pour le groupement des Flandres. Orateur principal : M. Daladier, député d'Orange, président du Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

2. Une grande manifestation le 16 février à Le Quesnoy, pour la région d'Avesnes. Conférencier : M. Camille Chautemps, ancien ministre de l'Intérieur, député d'Indre et Loire et Julien Durand, député du Doubs ;

3. Une réunion ouverte à La Bassée le 9 mars pour le groupement de l'arrondissement de Lille.

Les délégués des arrondissements intéressés ont été chargés de l'organisation de ces manifestations et la Fédération invite dès maintenant les militants à faire une active propagande pour en assurer la complète réussite.

Pour l'élection législative de Montdidier

On nous communique :

« La Fédération Radicale et Radicale-Socialiste de la Somme s'est réunie hier à Amiens en assemblée générale dans le but de désigner le candidat du Parti à l'élection législative qui aura lieu dans l'arrondissement de Montdidier le 16 février, pour pourvoir au remplacement de M. de Lupel, décédé.

» La séance était présidée par M. Gemonet, président de la Fédération, adjoint au maire d'Amiens, assisté de MM. Ternois, député ; Bouchendhomme, Carré, Francq, Leturcq, Maudult, Quillet, conseillers généraux ; Cespentier, Delabie, Desjardins, conseillers d'arrondissement ; Daudre, adjoint au maire de Roye.

» A l'unanimité de ses membres, l'assemblée a décidé, sur la proposition de MM. Blanchard, ancien maire de Montdidier et Régnier, président du Comité de Roye, tous deux mandatés par la réunion des militants de l'arrondissement, de désigner comme candidat du Parti M. F. Doucedame, avocat à la Cour, secrétaire général du Comité des Régions dévastées.

LES SOCIALISTES ET LA PARTICIPATION MINISTERIELLE

Les sections de la Fédération Socialiste du Nord se prononcent présentement sur le problème de la participation ministérielle.

C'est ainsi que la Section Ronbaisienne s'est prononcée par 229 voix contre 13 pour la motion de M. Lebas repoussant toute participation. La Section Hellemmoise a pris par 44 voix contre 4 une décision identique.

En revanche, la Section Dunkerquoise a adopté par 60 voix contre 40 la motion de M. Salengro approuvant sous conditions la participation. Les socialistes de Lomme ont pris la même décision par 68 voix contre 57.

La Fédération Socialiste du Nord, dimanche prochain, à son Congrès de Lille, se prononcera à une très forte majorité contre la participation. Une minorité se prononcera cependant pour. On sait que, jusqu'à ces derniers temps, la Fédération Socialiste du Nord s'était pour ainsi dire unanimement affirmée contre.

Philipponet, qui tua M. Bayle, a comparu hier devant ses juges

L'audience de la Cour d'assises de la Seine est ouverte à deux heures de l'après-midi. Un homme aux fortes épaules, presque chauve, avec un gros visage assez brutal est entré. Il regarde le public d'un air hautain : c'est l'accusé Philipponet.

Après lecture de l'acte d'accusation, on fait sortir les quarante témoins qui ont été cités. L'interrogatoire commence, M. le conseiller Devize le conduit.

« Après votre service militaire, vous avez été employé, dit-il, dans une maison de commerce à Villeurbanne. M. Brun, administrateur, a dit que vous étiez un homme orgueilleux, d'un caractère difficile ».

Ici, l'accusé interrompt ; « C'est une erreur, monsieur le président, une erreur de la police ».

Le président Devise reprend la parole. — « M. Fougère chez qui vous êtes entré ensuite, a donné sur vous ces renseignements : « Emporté, orgueilleux, jamais satisfait des jugements et de l'opinion que l'on a de lui ».

Ces propos ne plaisent pas à l'accusé. — Je ne vois pas, déclare-t-il dédaigneusement, quel est celui des enfants de M. Fougère qui a pu ainsi parler de moi.

Après avoir parlé du voyage de Philipponet en Indo-Chine, on en arrive au drame.

« Vous avez loué, 82, rue de Rochechouart, dit le président, un petit appartement pour 430 fr. par mois.

Propriétaire et locataire

Et M. Devize expose les deux thèses : celle du propriétaire, M. Dichamp, et celle de l'accusé, qui affirme que les chiffres portés sur l'acte conclu le 9 décembre entre M. Dichamp et lui avaient été maquillés.

Comme le nom de M. Bayle est par hasard prononcé, le Président Devize s'interrompt pour faire l'éloge du directeur de l'identité judiciaire, éloge à quoi s'associe l'avocat général Gazier.

Un moment de silence, puis l'accusé s'explique ;

« J'avais demandé, dit-il, que l'on nommât un expert. Je donnais le nom de M. Bayle, le juge désigna M. Vigneron, qui fit un rapport concluant formellement à une surcharge de chiffres après grattage : je ne peux pas dire que la pièce falsifiée présentée par M. Dichamp me portait un tort matériel, mais elle pouvait me porter un grand tort moral, par exemple, devant le tribunal de commerce.

A la suite de ces divers incidents, intervient le président, on nomma M. Bayle pour une contre-expertise M. Bayle, que vous aviez vous-même demandé quand on désigna M. Vigneron.

— C'est exact, M. le président, répond l'accusé, mais à cette époque là, je ne connaissais pas M. Bayle (sensation).

Le récit du drame

Après une suspension d'audience l'accusé expose le récit de son acte. D'une voix émue, saccadée, qui tremble un peu, Philipponet commence ;

« On m'avait montré chez le juge d'instruction les papiers, objet du procès, qui avaient été visiblement grattés. Ainsi, l'expertise de M. Bayle était manifestement inexacte, mensongère ». Il m'est douloureux de dire que M. Bayle ait pu faire si bon marché de son serment et de l'autorité qu'il détenait. « J'ai jugé que M. Bayle était un homme qui pouvait être néfaste, et pour l'humanité et pour la magistrature, qui s'inclinait trop facilement devant ses conclusions (mouvements) oui, je suis allé plusieurs fois attendre M. Bayle chez lui, je tenais à le voir, à lui parler. J'entrevoyais le châtiment sans en déterminer encore la nature (sensation). J'avais passé des nuits d'insomnie, des nuits de hantise affreuse, non, je ne voulais pas tuer. Deux ou trois fois par semaine, je me rendais rue de Rennes pour voir si les fenêtres de son appartement étaient ouvertes. Qu'allais-je faire ? Dans l'état où je me trouvais, la volonté entre peu dans le geste que l'on va accomplir. Plusieurs fois je suis parti de chez moi, ayant tout rangé, plié mon lit, sachant que je ne reviendrais pas le soir. Le 16 septembre, je suis allé au Palais de Justice. M. Bayle était arrivé. Je l'ai vu, je l'ai appelé. Il s'est retourné. J'ai tué sans me rendre compte que je tirais. J'avais le bras déployé à trois mètres de distance (sensation). Puis je suis parti. Je me rendais au commissariat me constituer prisonnier. Je n'ai jamais fui. J'étais en état de légitime défense morale. M. Bayle a fait fi de son serment et a écrit sciemment des choses inexactes ».

Ces déclarations sont jetées d'un ton haché. Si bien, que le président Devize croit devoir faire remarquer aux jurés ; « Messieurs, l'accusé fut ainsi tout au cours de l'instruction ; il ne manifesta aucun regret, si bien que le juge décida de le faire examiner au point de vue mental. Les médecins ont reconnu qu'il ne pouvait être tenu pour irresponsable. »

Trois hypothèses

Le président Devize dit ensuite : « Voyons, posons le débat. Envisageons trois hypothèses :

Première : ou bien M. Bayle a été malhonnête. Mais aviez-vous le droit de tuer ? Les jurés apprécieront, déclare-t-il. Mais ce n'est pas une réponse observe le président. J'ai estimé, reprend Philipponet, qu'il était de mon devoir de créer un scandale. Je n'ai pas pensé à tuer.

Deuxième hypothèse, continue M. Devize : ou bien M. Bayle est resté l'honnête homme que l'on sait, et il s'est trompé.

Il ne pouvait pas se tromper ! s'écrie l'accusé.

Troisième hypothèse, poursuit M. Devize, M. Bayle ne s'est pas trompé et alors comment jugez-vous votre acte. La question est à peine terminée que Philipponet apporte sa réponse.

LIRE LA SUITE EN « DERNIÈRE HEURE »

La Fête Fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu, en 1931, à Valenciennes

Au cours du banquet qui fut donné hier, salle des Académies, à Valenciennes, à l'occasion de la Sainte-Cécile fêtée par la Musique municipale, M. Millot, député-maire, et M. Lebacqz, adjoint, annoncèrent que Valenciennes avait été choisie comme siège de la fête de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

FEUILLETON DU 14 JANVIER 1930. — N° 58

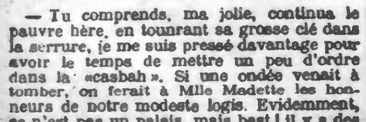

— Tu comprends, ma jolie, continua le pauvre hère, en tounrant sa grosse clé dans la serrure, je me suis pressé davantage pour avoir le temps de mettre un peu d'ordre dans la « casbah ». Si une ondée venait à tomber, on ferait à Mlle Madette les honneurs de notre modeste logis. Evidemment, ce n'est pas un palais, mais bast ! il y a des gens plus mal logés que nous, hein, « Yeux d'Or » ?

Robert, tont en parlant, vidait le contenu de ses poches sur sa table de bois blanc. Il y avait un peu de tout : des sous, un gros morceau de pain, une boite de sardines, des rognures de jambon pliées dans un bout de papier, un journal de la veille, des allumettes. Puis, assis sur un escabeau, il se mit à déjeuner en chantonnant.

Sa chèvre était retournée dans le verger et broutait avec vigueur l'herbe fraiche.

Son frugal repas terminé, le vieux mendiant but d'un trait ce qui restait de lait dans sa jette, et procéda au nettoyage de la maison.

Il lava d'abord soigneusement les vitres de sa fenêtre — ou plutôt la vitre, car les cinq autres, brisées depuis longtemps, étaient remplacées par des morceaux de carton, des petites planchettes, voire avec du papier.

Après, ce fut le nettoyage du foyer, les cendres repoussées et arrangées en tas, dans l'âtre, puis le balayage des carreaux de brique dont le sol était recouvert.

Arrivé dans un coin de la pièce, Robert se baissa, et, à l'aide de son couteau, souleva un carreau et plongea la main dans une cavité assez profonde où il dissimulait ce qui, à ses yeux, avait quelque valeur.

Ce ne faut pas hélas ! des piles de pièces d'or et des paquets de billets de banque qu'il retira. Robert n'était pas un Harpagon, et ne charchait pas à thésauriser. Mais le portefeuille racorni et le poudrier trouvé un soir sur la route de Rive-de-Gier devaient, à ses yeux, avoir plus de valeur qu'un trésor, car, lorsqu'il les serra dans sa main tremblante, il jeta un coup d'œil angoissé vers la porte et la fenêtre, pour voir si quelqu'un ne l'épiait pas.

Il ouvrit d'abord le portefeuille, en retira une lettre jaunie et déchirée au pli, un pauvre billet de cent francs, seul fruit de ses économies et gardé précieusement en cas de malheur, et deux photographies qui commençaient à passer.

Sans mot dire, il porta à ses lèvres lettre et photos, et y déposa, comme sur les reliques vénérées, un baiser dévotieux.

Puis, il tourna et retourna entre ses mains le poudrier, lut à mi-voix le nom incrusté sur le couvercle : « Irène Valmont », et respira avec délice le parfum de la poudre.

Soudain, il crut entendre des pas sur le chemin et se dressa, haletant. Non, ce n'était que le bruit du vent dans les arbres. Il se baissa à nouveau, rassuré, jeta sur ces objets qui évoquaient en lui, sans doute, tant de souvenirs, un regard attendri, et les remit précipitamment dans les cachette dont il ferma avec soin le carreau.

Il jeta un coup d'œil circulaire sur sa chambre de pauvre, constata qu'elle était propre et nette, et murmura :

— Mademoiselle Madette peut venir !...

Robert sortit de chez lui et s'empressa de s'asseoir, à côté de sa maison, sur un petit mur bas d'où il pouvait voir le chemin, et, le regard fixe et plein d'espoir, attendit le moment où il apercevrait, pédalant lentement, à cause de la montée, la fiancée de Jean Martinier.

Il attendit ainsi tout l'après-midi. Le soleil disparut derrière les arbres, du côté de Solaure, sans que Madette fut venue.

Robert esquissa un geste découragé.

On sentait, à la tristesse de son visage, qu'il venait d'éprouver une grosse déception.

— Evidemment, murmura-t-il en se levant, elle ne peut pas penser à moi comme je pense à elle !... Elle a d'autres affections. D'autres soucis. Moi, je ne pense qu'à son chagrin, qu'à son inquiétude, et je cherche toujours la trace qui me permettra de retrouver ce brave et bon jeune homme, et d'annoncer à cette jeune fille : « Je sais où est Jean Martinier. Il vit... il pense à vous... il vous aime ! »

Le crépuscule tomba, mélancolique.

— Cette fois, se dit Robert, il est temps de redescendre en ville, si je veux arriver à l'entrée de l'Eden. Il y a quelques sous à glaner, c'est sûr !... La vie devient terriblement dure. Il faut travailler double pour gagner sa chienne de vie. Allons ! mon vieux, au travail ! tu as assez flâné cet après-midi, assis sur ton petit mur.

Et de son pas trottinant, Robert, après avoir enfermé sa chèvre, s'achemina du côté de la ville.

De gros nuages couraient dans le ciel crépusculaire. L'air était lourd et étouffé.

— Il va pleuvoir avant qu'il ne soit longtemps, songea Robert.

Lorsqu'il arriva sur la place du Peuple, le pauvre hère obliqua dans la rue Grenette et prit la rue de la Bourse.

Il y avait été poussé par une pensée subite.

En faisant ce crochet et prenant cet itinéraire, il lui semblait qu'il allait rencontrer Madette.

Oh ! il ne s'exposerait pas jusqu'à l'aborder et à lui parler ; mais il désirait simplement la revoir, être certain que c'était bien elle, et qu'elle le reconnaîtrait.

Après il serait content.

A cette heure, la rue de la Bourse était à peu près déserte.

Lorsqu'il parvint à la hauteur de la maison où habitait mademoiselle Gattet, dans la cour de laquelle il avait chanté si souvent, il remarqua, arrêtée devant l'allée, une somptueuse et confortable limousine.

— Tiens ! tiens ! se dit-il. Voilà une auto qui ressemble comme celle qui était, l'autre dimanche, stoppée devant la Maison d'Or ! Je la reconnais à l'original bouchon du carburateur : une tête de sphinx !

Il s'arrêta sur le trottoir pour l'admirer de près, et, comme il était seul dans la rue, il poussa la curiosité jusqu'à regarder le nom inscrit sur une plaque de cuivre, à travers la vitre de la portière.

Il lut :

René de Laisy,
40, rue Grôlée, Lyon.

— Alors ? Ça t'intéresse tant que cela, les autos ? cria une grosse voix, derrière lui.

Robert sursauta, comme s'il était pris en faute.

Il se retourna brusquement et se mit à saluer à sa manière M. Chautin et un élégant jeune homme qui l'accompagnait. Il happa la pièce de cinquante centimes que lui tendit l'oncle Toine et s'empressa de passer sur l'autre trottoir.

M. Chautin monta le premier dans la voiture, tandis que le jeune homme achevait de mettre ses gants, tout en levant la tête pour faire un dernier signe d'adieu à Madette et à Mme Gattet qu'on devinait plutôt qu'on ne voyait, penchées à la fenêtre ouverte.

Puis l'automobile s'éloigna par la rue de la Bourse.

— Je l'ai reconnu ! se dit Robert. C'est le jeune homme de l'autre dimanche, qui était avec elle sur la terrasse de la Maison d'Or ! Mais alors, serait-il le nouveau fiancé de Mlle Madette ?... Jean serait-il oublié ?

Il eut soudain au cœur une impression de malaise à la pensée que le pauvre disparu n'avait plus, dans l'affection de la jeune fille, la place à laquelle il avait droit. Il éprouva même, à l'égard de Madette, une sourde rancune, qui lui fit serrer les poings de rage.

— Ah ! murmura-t-il, si je pouvais le retrouver, comme je lui dirais vite : « Revenez, monsieur Jean ! Quelqu'un prend votre place ! »

C'était bien, en effet, René de Laisy qui sortait de chez Mme Gattet.

Il y avait plusieurs jours que Madette avait été cette terrible méningite que redoutait tant le médecin. Sa fièvre était tombée brusquement, et la jeune fille s'était remise avec rapidité.

Avec la santé, la mémoire lui était revenue, et pendant des journées interminables, elle avait eu le temps de penser à tout ce qui s'était passé, à tout ce qu'elle avait appris.

Une chose l'intriguait d'abord : c'est la découverte qu'elle avait faite, dans son sac, du stylo de Jean Martinier.

Comment ce stylo se trouvait-il dans l'automobile qui l'avait ramenée de la place Anatole-France jusque chez elle ? Comment et par quel hasard ce si singulier vieillard qui en était le propriétaire connaissait-il son nom et son adresse ?

Il y avait là-dessous un mystère, certainement. Mais le comment et par qui arriver à bout de l'éclaircir ?

Mme Gattet et l'oncle Toine ? Leur siège était fait, au sujet de Jean. Madette ne s'amuserait même pas à leur raconter sa singulière découverte, de crainte qu'ils ne tirassent une nouvelle preuve de l'infidélité du jeune disparu.

René ? Il n'y fallait pas songer. Elle ne le connaissait pas assez pour lui confier une chose aussi grave, concernant celui dont il briguait le titre.

Robert, alors ?... Depuis sa dernière entrevue, Madette n'avait plus guère confiance en le vieux mendiant. Ce n'était certes pas la bonne volonté qui lui manquait, mais l'équilibre d'esprit. Son pauvre cerveau, usé peut-être par une existence entière de privations, n'avait de lucidité que par intermittences, ni pour lui confier un secret, ni pour lui demander un conseil.

(A suivre.)